

Pour que l'ICANN soit responsable, diverse, ouverte, transparente, multi-acteurs et qui donne confiance

Sans intervention de la justice des Etats-Unis dans les relations entre les groupes¹ de l'ICANN

Je souhaite apporter à la discussion, ma **propre** vision avec la perspective de l'utilisateur par un utilisateur final d'Internet.

La version originale de ce texte est en français.

Pour qu'il soit clair (et transparent), je souhaite informer, les lecteurs, de mon implication (passée et actuelle) dans et autour de l'ICANN

- Début de mon suivi des activités de l'ICANN : 2001 comme une voix des utilisateurs entreprises (France).
- Élu président du chapitre français de l'Internet Society en 2004 et participation à la création d'EURALO en 2007. Membre de l'ALAC (2007-2010).
- Membre du Conseil d'administration de l'ICANN, sélectionné par At-Large : 2010-2014.
- Membre du Conseil d'administration d'IFFOR : 2011-2014.
- Membre du Conseil d'administration de l'AFNIC, sélectionné par le comité des utilisateurs (2013-2016).
- Membre du ccwg-Accountability nommé par Euralo/At Large.

1. Responsabilisation / redevabilité pour tous

La responsabilisation du Conseil d'administration est absolument indispensable. Mais elle ne peut l'être que vis à vis d'organisations (SO, AC, Ralo...) qui sont elles mêmes redevables.

Ces organisations doivent mettre leur responsabilisation comme élément essentiel de leur fonctionnement vis à vis de leurs participants et des autres composantes de l'ICANN.

¹ Board, SO, AC, SHG, « Constituencies », RALO (Organisations régionales At-Large)...

2. La confiance est primordiale ... pour tous

Pour être clair et direct, je ne soutiens aucune des solutions nécessitant la création de structures (UA ou autres) complémentaires aux organisations existantes.

Cela pour plusieurs raisons

- **Inégalité** : certaines organisations ne pourront/voudront pas mettre en place ce type de structures.
- **Complexité** : cela ajoute une couche au, déjà complexe, système ICANN.
- **Judiciarisation** : privilégie le recours aux tribunaux pour trancher des litiges qui pourraient être réglés par d'autres voies (recherche de consensus, médiation, reconsidération voir recourt au processus de revue indépendant – IRP).

La **confiance** devrait/doit être la pierre angulaire du système de responsabilisation.

Mais si cela ne suffit pas, l'objectif étant que les représentants de la « Communauté » accèdent à certains pouvoirs – actuellement les 5 pouvoirs proposés (voir discussion de ces pouvoir plus loin dans le document) – il faut les intégrer dans les statuts de l'ICANN avant la transition.

Alors commençons par définir en détail la composition, la sélection et le fonctionnement de la structure qui représentera la « Communauté » et les changements des statuts indispensables pour que celle-ci reçoive les pouvoirs qui seront finalement voulus.

Et si dans le cadre de ces nouveaux statuts, un désaccord important entre le Conseil d'administration et la « Communauté » subsistait, il serait fait appel à une Reconsidération voir à un recours au processus de revue indépendant – IRP.

La confiance, la recherche du consensus et la transparence doivent être les clés des processus engageant la « Communauté » et le Conseil d'administration. Les remplacer par une solution legaliste ne peut que saper les objectifs stratégiques de l'organisation et l'esprit dans lequel les bénévoles participent – particulièrement les utilisateurs finaux.

3. Ouvert à tous

L'organisation a fait de gros progrès, dans ce domaine, depuis l'arrivée de Fadi Chehadé. Il faut continuer ces efforts.

La mise en place de la nouvelle stratégie des meetings de l'ICANN en 2016 doit permettre à la fois d'améliorer

- le fonctionnement des réunions,
- les travaux intra et inter communautés,
- les échanges non programmés,
- la diversité des pays visités et donc
- l'ouverture, de l'ICANN et de ses travaux, à tous et chacun.

Il nous faudra continuer à améliorer l'accueil des nouveaux participants et s'assurer qu'ils peuvent prendre des places, y compris de responsabilité, dans l'organisation.

4. Multi-parties prenantes pour tous et par tous

Continuer à donner la possibilité à tous de trouver sa place dans le système multi-parties-prenantes de l'ICANN est indispensable pour permettre à la fois une transition de la fonction IANA vers la communauté multi-acteurs et une responsabilisation des structures actuelles et futures de l'ICANN.

Il faut pour cela autoriser une certaine souplesse pour faire évoluer la structuration actuelle par la modification ou la création de SO, AC, SHG, Constituencies ou tout autre regroupement de personnes physiques et/ou morales.

Ce n'est pas un point abordé dans ce rapport mais ce devrait être un point pris en compte dans les axes de travail futur (workstream 2)

- Qui peut créer une structure nouvelle ?
- Comment ?
- Avec l'accord de qui ?
- ...

Dans le même temps, la structuration de l'ICANN par type d'acteurs ne doit pas être la seule forme d'organisation, de possibilité d'échanges et de construction de positions.

De ce point de vue AFRALO en organisant et coordonnant, à chaque réunion globale de l'ICANN, une rencontre de l'ensemble des participants venant d'Afrique (AFRICANN) montre l'exemple aux autres régions.

D'une autre manière DNS women le fait aussi.

L'expression par type d'acteurs, par régions, par langue... doit être encouragée. Cela passe par (et permettra) une meilleure prise en compte de la diversité ou plutôt **des diversités**.

5. La diversité un besoin absolu

Améliorer la diversité dans tous ses aspects et à tous les niveaux doit être un objectif constant de l'ICANN.

Cela doit être pris en compte, y compris dans les propositions des axes de travail actuels du groupe de travail sur la redevabilité (workstream 1) – mais aussi dans les propositions du groupe de travail sur la transition de la supervision de IANA par NTIA.

Dans chaque proposition nous avons besoin d'avoir au moins un représentant par région et s'il y a plus de 5 membres, les autres sièges doivent être répartis de façon égale entre une partie des régions.

Mais ce n'est pas suffisant.

La prise en compte des diversités doit être multidimensionnelle

- Région
- Culture
- Sexe
- Age
- ...
- Et bien entendu par type d'acteurs.

Pour améliorer la diversité, l'ICANN pourrait s'inspirer de l'exemple d'Amadeus (Système Global de distribution de voyages – GDS). A sa création par 4 compagnies aériennes (Air France, Lufthansa, Iberia, SAS), celles-ci se sont réparties les fonctions les plus importantes. Le siège social est en Espagne, le Président est Finlandais, le centre de développement est en France, et le centre de traitement des données est en Allemagne.

Pour l'ICANN, nous pourrions imaginer (rêver ;) :

- Le siège social aux USA
- Le président – CEO (si les deux fonctions restent ensemble) serait Européen*
- Le président du conseil d'administration (Chair of the Board) serait d'Amérique Latine*
- Le vice-président du conseil d'administration serait d'Afrique*
- Le président du CA de PTI serait d'Asie Pacifique*
- ...

* Ces régions sont, bien entendu, interchangeables.

6. Les 5 pouvoirs

1. Reconsidération/Rejet Budget, Plan stratégique ou plan opérationnel

- a. Ma seule remarque pour ce pouvoir, c'est que cela soit compatible avec le planning d'élaboration du budget (ou des plans stratégique et opérationnel). Je préférerais une solution où la recherche de consensus se fasse pendant le développement de ces documents, en amont des discussions et décisions du Conseil d'Administration.
- b. Il faut éviter d'ajouter de la rigidité au fonctionnement de l'ICANN.
- c. Une solution pour une meilleure participation de la communauté dans les débats sur le budget (et les comptes) serait, par exemple, de publier l'ensemble de données financières de l'organisation en **open data**.

2. Reconsidération/Rejet de changements des statuts

3. Approbation des changements des statuts fondamentaux

- a. Les articles des statuts de l'ICANN devraient être répartis en 3 parties
 - i. Les articles fondamentaux
 - ii. Les articles de base et
 - iii. Les articles qui devraient aller dans un document opérationnel
- b. Si l'on reprend les distinctions du Comité International Olympique
 - i. Les principes fondamentaux
 - ii. Les statuts
 - iii. Les règles
- c. Les modes de validation seraient
 - i. Les principes fondamentaux : A priori par la communauté
 - ii. Les statuts : A posteriori par la communauté
 - iii. Les règles : Un accord direct entre le Conseil d'administration, le personnel et l'AC ou SO concerné

4. Remplacer un membre individuel du Conseil d'administration

5. Changer l'ensemble du Conseil d'administration

- a. Cinq membres du Conseil d'administration sont élus tous les ans pour 3 ans. J'ai vraiment du mal à comprendre pourquoi vouloir les remplacer avant la fin de ce mandat de 3 ans. Cela risque de permettre la prise de pouvoir d'un petit groupe.
 - i. Donc avant de vouloir trouver une solution pour remplacer des membres du Conseil d'administration en dehors des élections régulières, peut-être pourrait-on fixer un **cadre ouvert, transparent et compréhensible par tous... pour toutes les élections** au Conseil d'administration ?
 - ii. La mise en place d'un bureau des élections (de l'ensemble des élections dans l'ICANN) serait une première étape.
- b. Je suis donc en opposition avec les propositions actuelles concernant le remplacement de membres du Conseil d'administration.
 - i. Remplacer un membre du Conseil d'administration, par son groupe électoral, pour cause de désaccord, est en contradiction avec son indépendance.
 - ii. Renvoyer tout le Conseil d'administration
 1. Soit le processus sera trop complexe et ne se fera jamais mais distraira une partie du temps des participants et du staff au lieu de faire progresser les travaux liés aux fonctions de l'ICANN.
 2. Soit cela sera si pénible pour l'ICANN (l'ensemble de l'organisation) que ce sera sa mort et le transfert à une structure intergouvernementale (ce que nous ne souhaitons pas).
- c. Proposition alternative**
 - i. Au cours d'une année donnée la communauté aura la possibilité de rappeler jusqu'à **7 membres du Conseil d'administration**.
 - ii. La proposition de 7 permet de maintenir en poste 9 membres qui pourront alors assurer les affaires courantes jusqu'à l'élection des 7 nouveaux membres.
 - iii. Avec l'élection annuelle de 5 membres, cela fait jusqu'à 12 membres qui pourront donc être changés chaque année.

7. Commentaires complémentaires et conclusion

Tout ce qui précède m'amène aux commentaires suivants :

- **Complexité**

les propositions du cwg – IANA Stewardship Transition complétées par celles du ccwg – Accountability sont trop complexes.

- *Sans parler des propositions qui viendront du groupe de coordination de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA (IANA Stewardship Transition Coordination Group – ICG).*
- En particulier si l'on prend en compte les structures nouvelles qui sont proposées et dont les membres seront choisis parmi les participants aux travaux de l'ICANN.
- Combien de structures et combien de membres ?
 - PTI – Post Transition IANA (3 to 5 membres)
 - CSC – Consumer Standing Committee (4 memb + x + 1 liaison)
 - IFRT – IANA Function Review Team (11 membres + 1 liaison)
 - SCWG – Separation CCWG (12 membres + 2/4 liais)
 - La « Communauté » (29 membres)
- Le **non cumul des mandats** doit être un objectif clair.
- Nous devons donc pour l'ensemble de ces structures trouver plus de 60 personnes avec les compétences et les diversités nécessaires.

- **Elections**

- Quelques soient les structures existantes ou nouvelles, il faut mettre en place un bureau des élections qui s'assurera que sont pris en compte
 - Un processus ouvert et transparent
 - Les statuts
 - La diversité
 - Le non cumul des mandats (à un instant donné ou/et dans le temps)
 - ...

- **Vue systémique**

- Pour assurer un résultat final acceptable, compréhensible et que nous pouvons mettre en œuvre, il faut absolument que nous ayons une prise en compte systémique
 - De l'organisation ICANN
 - De ses revues par
 - Structures
 - Sujets
 - Des propositions
 - Du cwg – IANA Stewardship Transition
 - Du ccwg – Accountability
 - Du groupe de coordination de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA (ICG)

Sébastien Bachollet le 10 juin 2015, Varzy France